



# Dossier de presse

Mardi 24 juin 2025

## Marche à pied Un schéma directeur piétons, un élément essentiel dans la stratégie de mobilité du territoire



**Le Projet Mobilités 2020-2025-2030, adopté par Tisséo Collectivités en 2018, a montré que le développement de la marche à pied sur le territoire toulousain est une composante essentielle de sa stratégie de mobilité.**

Lors du Comité Syndical du 11 décembre 2019, la mise en œuvre d'un schéma directeur piétons, piloté par Tisséo Collectivités, a été approuvée.

L'ambition de ce schéma directeur piéton est de proposer la marche comme un mode de déplacement essentiel afin de dynamiser sa pratique dans l'agglomération. Le schéma directeur piéton n'a pas de portée réglementaire ou juridique mais doit participer à une vision commune, une « culture piétons » à l'échelle d'un vaste territoire en complétant le processus de travail engagé de mise en accessibilité dans une logique de chaîne de déplacements. Ce schéma directeur piéton d'agglomération (SDPA) vise à décliner dans les outils d'aménagement et les stratégies de planification une vision commune du développement de la marche à pied.

### Une démarche basée sur un guide de bonnes pratiques piétons

Pour accompagner cette démarche, un guide des bonnes pratiques piétons a été élaboré avec les services des Collectivités partenaires du SDPA en compétence sur l'Agglomération Toulousaine : Tisséo Collectivités, Toulouse Métropole, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Muretain Agglo, le Sicoval, la Communauté de communes des Coteaux Bellevue et la Communauté de Communes Le Grand Ouest Toulousain (CCGOT).

Le guide s'inscrit dans la continuité des 10 recommandations du schéma Directeur et vise à montrer quelles actions et quelles politiques peuvent être mise en place par les communes et les intercommunalités pour identifier les secteurs à enjeu et en améliorer la marchabilité. Il fournit des solutions et des leviers concrets à actionner pour agir et développer la marche sur les territoires de l'agglomération toulousaine.

Ce guide permet également de donner des clés aux collectivités afin de promouvoir la marche auprès du grand public et de susciter l'envie de se déplacer à pied, à travers la mise en place d'outils de communication et de sensibilisation. Ce guide est disponible en téléchargement sur <https://tisseo-collectivites.fr>.

#### Contacts Presse :

Marie Adeline Etienne – 06 86 59 71 31 – [marie-adeline.etienne@tisseo.fr](mailto:marie-adeline.etienne@tisseo.fr)  
Alexandra Philippoff – 07 76 70 16 63 – [alexandra.philippoff@tisseo.fr](mailto:alexandra.philippoff@tisseo.fr)

# Dossier de presse

Mardi 24 juin 2025

Les actions présentées ci-après, portées dans le cadre du SDPA ou mises en œuvre directement par les collectivités ou les communes sur leurs territoires, sont des exemples d'initiatives concrètes visant à répondre aux 10 recommandations du SDPA.

## Tour d'horizon des 10 recommandations :

Faire la promotion de la marche à pied en organisant des événements multiples



Exemple : L'opéra Urbain en 2018 et 2024

- Un centre-ville dédié uniquement aux piétons
- Une offre de transport en commun adaptée
- Des espaces de stationnement des cycles à proximité des lieux de spectacle ...



Exemple : Projet Cœur de village Montberon (2022)

Pendant la phase études, la concertation avec les habitants s'est étalée sur un an, marquée par un grand atelier de démarrage, des « causeries » régulières sur les usages, le commerce, les espaces publics et la mobilité, et une déambulation théâtrale à travers le village pour présenter le scénario d'aménagement retenu, avec des arrêts à

des points clés : saynètes animées par une comédienne, esquisses réalisées en direct commentées par l'architecte

Inciter à la pratique de la marche au quotidien sur les lieux d'emploi, les écoles...

Exemple : 15 rues scolaires mises en service à Toulouse Métropole :

Une rue scolaire est une voie publique située à proximité d'un établissement scolaire où la circulation des véhicules motorisés est interdite temporairement ou en permanence, sauf dérogations spécifiques.

Contacts Presse :

Marie Adeline Etienne – 06 86 59 71 31 – marie-adeline.etienne@tisseo.fr  
Alexandra Philippoff – 07 76 70 16 63 – alexandra.philippoff@tisseo.fr



# Dossier de presse

Mardi 24 juin 2025

## Objectifs :

- Apaiser la circulation aux abords des écoles
- Favoriser les modes actifs et encourager l'autonomie des élèves
- Assurer la sécurité en l'absence d'aménagements adaptés

## Mise en œuvre :

- Fermeture aux heures d'entrée et de sortie des classes en période scolaire
- Maintien d'un accès pour les riverains via un cheminement dédié ou un dispositif de clé



## Exemple : Accompagnement des entreprises

L'accompagnement des plans de mobilité employeur (PDME) par Tisséo Collectivités permet d'encourager la pratique de la marche. Deux formats sont proposés :

- Un atelier de marchabilité sur le terrain avec l'employeur et une équipe projet
- Une étude d'accessibilité piétonne incluse dans le diagnostic du PDME

## Objectifs :

- Disposer d'une appréciation du parcours piéton
- Evaluer les temps de parcours entre les points d'arrêt Tisséo et l'entrée principale du site employeur
- Réaliser un état des lieux des infrastructures piétonnes
- Identifier et impliquer les parties prenantes

## Mise en œuvre :

- Etude terrain avec une grille marchabilité, recensement d'actions et livrables avec préconisations, Etude d'accessibilité piétonne réalisée par Tisséo puis restituée à l'employeur

⇒ **Nombre d'études d'accessibilité piétonne réalisées en 2024 : 9 (ATOS / Médiathèque CD31 / Berger-Levrault / Experis / Tisséo Collectivités / CCIT / Mairie Colomiers / Clinique Pasteur / Clinique de L'Union)**

## Favoriser l'émergence d'outils numériques en faveur de la marche



Exemple : Création de l'appli « Parlons Travaux » - Un service proposé par Toulouse Métropole et Tisséo

Possibilité de sélectionner une zone d'informations souhaitée pour recevoir toutes les informations qui concernent les chantiers et les projets autour de soi  
Possibilité de dialoguer en direct avec les responsables des chantiers et faire

part de ses questions et observations, afin d'améliorer les cheminements piétons de contournement autour des chantiers.

## Contacts Presse :

Marie Adeline Etienne – 06 86 59 71 31 – marie-adeline.etienne@tisseo.fr  
Alexandra Philippoff – 07 76 70 16 63 – alexandra.philippoff@tisseo.fr



# Dossier de presse

Mardi 24 juin 2025

Mieux communiquer sur les parcours et aménagements réalisés (et à réaliser)

Exemple : Jalonnement piéton valorisé



Sur 17 quartiers de Toulouse Métropole, déploiement progressif de mâts de jalonnement depuis 2016 :

214 mâts implantés (porte le total de mâts à 298)

174 anciens mâts déposés (porte le total de mâts déposé à 278)

1 379 lames posées (porte le total de lames posées à 1 778)

Un mat est un poteau et une lame est un panneau.

Perspective de déploiement futur : Achèvement du secteur Ramier en 2026 + Déploiement dans le secteur Jolimont en cours dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle Cité-Administrative



▶ Pour le réseau vert « Balade et nature » : 1 090 mâts, 11 860 lames pour 375 km de tracé ont été posés.

▶ Coteaux Bellevue : Travail de jalonnement en cours  
75 points balisés sur 100



Rendre les itinéraires piétons lisibles et attractifs

Des guides techniques de référence ont été réalisées : mise à jour en 2022 de la charte des prescriptions techniques d'accessibilité et approbation du guide des aménagements cyclables en avril 2024.

Exemple : Embellissement de la rue de Metz, inaugurée le 24 juin 2025  
Ces aménagements répondent à plusieurs objectifs :

- Rendre la rue plus accueillante et agréable à vivre en donnant plus de place aux piétons et aux cyclistes et en séparant les voies pour chacun des usages. La rue sera interdite au trafic de transit sur la partie concernée par le projet, avec l'installation de deux bornes d'accès à l'entrée et à la sortie de ce tronçon de la rue.
- Redonner toute sa place à la nature avec de nombreuses plantations d'arbres et d'arbustes sélectionnés dans une palette végétale qui allie esthétique et adaptation au milieu urbain. Chênes, magnolias, arbustes méditerranéens vont recréer des espaces de fraîcheur dans une rue aujourd'hui très minérale.
- Faciliter la vie commerciale en conciliant facilité d'accès et attractivité ;
- Mettre en valeur le patrimoine remarquable desservi par cette rue : le musée des Augustins dont le futur parvis sera parfaitement intégré à la rue de Metz, le rempart médiéval ou encore la cathédrale Saint-Étienne.



Contacts Presse :

Marie Adeline Etienne – 06 86 59 71 31 – marie-adeline.etienne@tisseo.fr  
Alexandra Philippoff – 07 76 70 16 63 – alexandra.philippoff@tisseo.fr



# Dossier de presse

Mardi 24 juin 2025

Exemple : Embellissement des allées Niel dans le Muretain Agglo. Inaugurées en 2018, cette requalification a permis de répondre aux objectifs suivants :

- Diminuer la présence de la voiture en réorganisant la circulation et le stationnement (création d'un parking souterrain d'une capacité d'environ 300 places)
- Affirmer la place du piéton et l'accès aux commerces et aux équipements
- Mettre en conformité les allées avec les règles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap

AVANT



APRES

## Favoriser un partage apaisé de l'espace public

Exemple : création d'un code de la rue

Une initiative de Toulouse Métropole visant à renforcer la cohabitation entre les différents modes de déplacement et à prioriser les usagers vulnérables.

Démarche structurée autour de 3 axes :

Sensibilisation & communication

- Concertation avec près de 1 000 contributions. La démarche a reçu un accueil favorable
- Campagne de communication multicanale : livrets distribués, affichage (480 panneaux), radio (286 spots), articles, sensibilisation terrain (87 interventions, 900 personnes rencontrées)

La mise en place de dispositifs réglementaires, comme l'instauration de la "Ville à 30". Le contrôle-sanction (en cours de déploiement) : pour encourager le respect des règles.



Exemple : aménagement de la voie verte à Sept-Deniers – Une expérimentation est en place depuis juin 2024.

L'Association Uni-Cité (services civiques) est présente sur place pour faire la promotion du code de la rue et le partage de l'espace public.

- Installation du totem
- Installation de barrettes d'éléments ralentisseurs
- Marquage au sol : logo piéton et vélo

Contacts Presse :

Marie Adeline Etienne – 06 86 59 71 31 – marie-adeline.etienne@tisseo.fr  
Alexandra Philippoff – 07 76 70 16 63 – alexandra.philippoff@tisseo.fr



# Dossier de presse

Mardi 24 juin 2025

Une évaluation de ces dispositifs sera réalisée en septembre.

Exemple : expérimentation d'un marquage incitatif de la rue d'Alsace Lorraine entre juin 2024 et janvier 2025

*Expérimentation d'un marquage coloré, qui distingue au sol les espaces où roulent préférentiellement les cyclistes et trottinettistes. (Pointillé orangé). Ce dispositif provisoire visait à réduire les conflits d'usage. Depuis le 31 janvier, la rue a retrouvé sa configuration initiale. Une évaluation « avant/pendant/après » complète est en cours :*

- *Des comptages avant / pendant / après, afin de mesurer le volume et la vitesse des déplacements selon qu'on est piéton, cycliste ou automobiliste,*
- *Des rencontres sur site afin de poser des questions sur le ressenti relatif au partage de l'espace public,*
- *Un questionnaire en ligne permettant de toucher de nombreux usagers supplémentaires,*
- *Des observations vidéo analysées pour objectiver le ressenti des usagers*

## Améliorer le confort du piéton, favoriser les ambiances urbaines

Dans le cadre du SDPA, les partenaires sont en cours de rédaction d'un guide méthodologique pour améliorer la place du piéton dans le traitement des centralités urbaines et péri-urbaines, en recommandant l'application de principes généraux de traitement des centralités, en termes d'aménagement de l'espace public (partage de l'espace, règles de confort, ...), de gestion de la circulation automobile (réduction des vitesses, modification du plan de circulation par exemple) et de signalétique-jalonnement.

## Adapter un maillage piéton structuré dans les projets et documents d'urbanisme

Dans le cadre du SDPA, les partenaires développent actuellement un ensemble d'outils-mesures mobilisables pour résorber les ruptures d'accessibilité au réseau structurant de transports en commun.

Exemple : Une cartographie des temps de parcours est en cours sur les abords du Linéo 5, afin d'identifier les ruptures d'accessibilité aux arrêts du Linéo, et travailler sur des mesures mobilisables, suivant une démarche croisée mobilités/urbanisme.

## Renforcer l'expertise d'usage

Chaque année, les partenaires SDPA organisent des ateliers de marchabilité, selon les besoins exprimés par les partenaires. L'année dernière en 2024, les partenaires SDPA ont réalisé un atelier à Montberon, dans le cadre du chantier Cœur de village, et à Lévigac, autour de la Halle du marché.

Installation de 30 capteurs de comptage sur le territoire tous modes de déplacements confondus déployés depuis septembre 2024. Des premiers éléments de bilan sont en cours de consolidation.

### Contacts Presse :

Marie Adeline Etienne – 06 86 59 71 31 – marie-adeline.etienne@tisseo.fr  
Alexandra Philippoff – 07 76 70 16 63 – alexandra.philippoff@tisseo.fr



# Dossier de presse

Mardi 24 juin 2025

## Conjuguer les efforts pour des déplacements accessibles à tous

Exemple : Toutes les stations du métro, du tramway et de Téléo sont 100% accessibles sur le réseau Tisséo. Concernant le bus, à fin 2024, 80% des points d'arrêts sont accessibles (Moyenne nationale : 44%). Depuis 2016, 1 388 points d'arrêt ont été aménagés dont 786 inscrits au Schéma Directeur d'Accessibilité Programmé (SDAP)

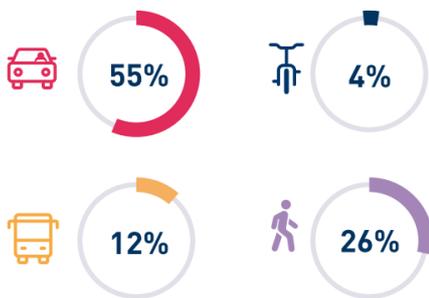
Au global, plus de 99% des voyages du réseau se font au départ d'un arrêt accessible.

En 2024, 68 points d'arrêt ont été mis en accessibilité dont 10 points d'arrêt du SDAP. 1,3 millions d'euros ont été investis dans ces réaménagements.

## Etat des lieux de la marche à pied sur le territoire

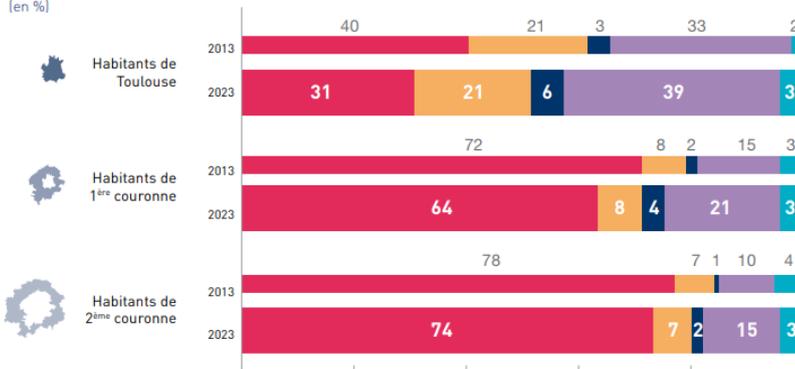
### Parts modales des déplacements

(en %, périmètre 2023)



### Évolution des parts modales selon le lieu de résidence

(en %)



L'enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC2) couvre un périmètre de 453 communes de « l'aire urbaine » toulousaine.

Le principal potentiel de développement de la marche se situe sur des distances de moins de 1 kilomètre (entre 10 et 15 minutes de temps de parcours). **La marche à pied représente aujourd'hui 76% des déplacements de moins d'un kilomètre (+9% par rapport à 2023).** Entre 2013 et 2023, les modes actifs ont progressé fortement sur les distances inférieures à 10 km, et l'usage de la marche s'est particulièrement développé pour les distances inférieures à 3 km. Cette progression s'est faite principalement au détriment de la voiture (-11% depuis 2013 pour les déplacements de moins d'un km).

### Contacts Presse :

Marie Adeline Etienne – 06 86 59 71 31 – marie-adeline.etienne@tisseo.fr  
Alexandra Philippoff – 07 76 70 16 63 – alexandra.philippoff@tisseo.fr



# Dossier de presse

Mardi 24 juin 2025

## Mieux connaître la marche et les pratiques piétonnes sur son territoire

La connaissance est la première étape indispensable pour prendre conscience de la pratique de la marche à pied, mieux appréhender les enjeux qui la concernent et agir en conséquence. Des outils existent pour mieux identifier et qualifier la marchabilité de son territoire et les pratiques piétonnes :

- La réalisation de l'enquête Mobilité certifiée CEREMA : Tisséo Collectivités et la Région Occitanie, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et l'Etat, ont lancé une grande enquête entre septembre 2022 et février 2023 pour mieux comprendre comment se déplacent les habitants de l'aire urbaine. L'enquête a été conduite pendant 6 mois avec l'accompagnement méthodologique du Cerema. Les données recueillies concernent les caractéristiques des ménages, des personnes qui les composent, ainsi que des déplacements qu'elles ont réalisés la veille de l'enquête. Près de 16 000 personnes ont été interrogées. Les résultats sont disponibles sur [www.tisseo-collectivites.fr](http://www.tisseo-collectivites.fr)
- Le Baromètre des villes marchables : Lancé en 2021, l'objectif de ce baromètre est d'évaluer la marchabilité des villes françaises à partir de l'avis des piétons autour de cinq indicateurs principaux :
  - o les pratiques des Français et leur ressenti global sur le quotidien de la marche,
  - o la sécurité des déplacements à pied,
  - o le confort des déplacements à pied,
  - o l'importance donnée aux déplacements à pied par les communes,
  - o les aménagements et services spécifiques pour les marcheurs. 13 communes de l'agglomération toulousaine ont fait l'objet de plus de 40 évaluations.
- Recueillir les données d'accidentalité piétonne

Chaque accident entraînant un dommage corporel est décrit (caractéristiques, lieu, véhicules impliqués, victimes, gravité des blessures, etc.) par les forces de l'ordre intervenues sur le lieu de l'accident. Ces saisies sont répertoriées dans le fichier national des accidents corporels de la circulation dit « Fichier BAAC » administré par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR). Des outils de première analyse des fichiers BAAC, disponibles en accès libre sur le site de l'ONISR, permettent d'extraire des données d'accidents survenus sur son territoire et ayant impliqué au moins un piéton. L'analyse de l'accidentalité piétonne permet de mettre en évidence les points dangereux du territoire dans le but de pouvoir les traiter de manière prioritaire.

- Réaliser un diagnostic de la marchabilité de son territoire

Il est possible de procéder à un diagnostic de marchabilité sur l'ensemble de son territoire ou en ciblant des secteurs stratégiques (autour des pôles générateurs de déplacements et des grands équipements, des arrêts et stations de transports en commun, aux abords des écoles, au sein des zones d'activités, etc.) Ce diagnostic a pour objectif d'évaluer le confort et la sécurité des aménagements et cheminements piétons du périmètre étudié. Il a pour intérêt de croiser analyse qualitative des aménagements et ressenti de leur usage.

### Contacts Presse :

Marie Adeline Etienne – 06 86 59 71 31 – [marie-adeline.etienne@tisseo.fr](mailto:marie-adeline.etienne@tisseo.fr)  
Alexandra Philippoff – 07 76 70 16 63 – [alexandra.philippoff@tisseo.fr](mailto:alexandra.philippoff@tisseo.fr)



# Dossier de presse

Mardi 24 juin 2025

Depuis 2022, plusieurs ateliers de marchabilité ont été organisés par Tisséo Collectivités, dont certains en partenariat avec l'APUMP Occitanie, dans la grande agglomération toulousaine.

- Comptabiliser les piétons (30 capteurs installés depuis septembre 2024).
- Identifier les pôles générateurs de déplacements piétons et les conforter.
- Réaliser un diagnostic des discontinuités piétonnes et recenser les coupures urbaines.

## Un dispositif partenarial dédié

Tisséo Collectivités a coordonné l'élaboration du Schéma Directeur Piéton d'Agglomération. Un Comité de Pilotage Mobilités Actives (commun avec le Schéma Directeur Cyclable), a été institué avec les membres suivants :

- L'Etat
- La Région Occitanie
- Le Département de la Haute-Garonne
- Toulouse Métropole
- Le Muretain Agglomération
- Le SICOVAL
- La Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain
- La Communauté de Communes de la Save au Touch
- La Communauté de Communes des Coteaux Bellevue
- Tisséo Collectivités.

D'autres acteurs ont été associés afin de garantir une pluralité des points de vue et des compétences :

- « Planification » : SMEAT + membres du Comité de Pilotage Mobilités Actives
- « Association » : 2P2R, Haudacity, Adapei, AFTC, AMDS, ANPEA, APF, ASMTH, Astolosa 31, AVH, ASEI Cival Lestrade, CRIC, Handisocial, Trisomie21, GIHP Midi-Pyrénées, IJA, FFR, 60 millions de piétons.
- « Economie et innovation » : Oppidea, CCI, SoToulouse, Codevs, entreprises.
- « Enseignement et recherche » : IFERISS, Université Toulouse 2, INSA.
- « Experts » : ATMO Occitanie, Cerema, Gendarmerie, Police Municipale, Pompiers, CARSAT, CAUE, ARS.

L'Aua/T (Agence d'urbanisme de l'agglomération Toulousaine) et l'APUMP Occitanie (Association des professionnels de l'urbanisme d'Occitanie) ont assisté Tisséo Collectivités dans l'élaboration du schéma.

Deux leviers principaux ont été identifiés : le levier « sensibilisation-communication » et le levier « aménagement-maillage piétons ».

### Contacts Presse :

Marie Adeline Etienne – 06 86 59 71 31 – marie-adeline.etienne@tisseo.fr  
Alexandra Philippoff – 07 76 70 16 63 – alexandra.philippoff@tisseo.fr